

Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.

Mémoire

Présenté à monsieur Michel Germain, président de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, par Monique Girard, porte-parole du Comité de citoyens d'Oka, le 5 octobre 2004, à Oka, Québec.

Monsieur le président,

J'interviens aujourd'hui en tant que porte-parole du Comité de citoyens d'Oka. Le Comité de citoyens d'Oka est né à la fin des années quatre-vingt-dix de la volonté de citoyens, mais aussi d'élus politiques à l'époque, de questionner et de s'opposer à un projet minier sur le rang Sainte-Sophie, à Oka, au beau milieu de terres agricoles très fertiles. Ce questionnement et cette opposition sont toujours aussi présents après plus de six années parce que les réponses de la part du ministère de l'Environnement tardent toujours à venir et aussi parce que le ministre de l'Environnement n'a toujours pas daigné nous accorder une audience publique sur ce projet, audience publique que nous ne sommes pas les seuls à réclamer, au contraire.

Quand le Comité de citoyens d'Oka est né, il est évident que sa préoccupation première ou sa vision se limitait au rang Sainte-Sophie, lieu prévu pour l'implantation sans cesse imminente de cette mine de niobium. Comme il y avait urgence en la demeure, nos questionnements, nos actions, nos interventions se limitaient à protéger ce rang. Toutefois, de questionnements en questionnements, d'actions en actions, d'interventions en interventions, notre horizon s'est élargi de plus en plus.

Au même titre, cette lutte face à un projet minier menaçant l'avenir et la qualité de l'environnement non seulement à court terme, mais aussi et surtout à long terme, nous n'étions au début que quelques citoyens et citoyennes à questionner le projet minier prétendument le plus écologique sur notre planète. Mais, rapidement, de plus en plus de citoyens d'Oka se sont eux aussi questionnés et inquiétés pour ce projet minier à prétention verte. C'est ainsi qu'en avril 2000, 62% des citoyens d'Oka concernés ont rejeté ce projet minier lors d'un référendum tenu en vertu d'un décret gouvernemental régissant la création de la nouvelle municipalité d'Oka.

Non seulement de plus en plus de citoyens d'Oka, pour la plupart ne résidant aucunement sur le rang Sainte-Sophie, se sont opposés au projet de Niocan et ont réclamés une audience publique sur l'ensemble de ce projet pour que toute la lumière soit faite sur les conséquences d'un tel projet, mais il a eu au cours des mois et des années, de nombreux autres individus ou organismes qui ont joint leurs voix à la nôtre pour réclamer une audience publique ou des études très complètes de ce projet minier.

Ces très nombreux appuis nous ont permis, au Comité de citoyens d'Oka, d'élargir de plus en plus nos horizons. Il va sans dire que le questionnement et très souvent l'opposition de plusieurs individus ou organismes ne se limitaient pas au rang Sainte-Sophie. Les préoccupations de plusieurs d'entre eux touchent les retombées d'une telle exploitation minière sur, entre autres, le parc national d'Oka.

Monsieur le président, j'aurais le goût de vous raconter une histoire : « Il était une fois un parc... » Si j'utilise l'imparfait, c'est que nous craignons qu'à plus ou moins long terme, ce parc risque de mourir lentement, mais sûrement, en raison des agressions de plus en plus fréquentes qu'il doit subir au nom de l'économie et d'accommodements aux projets extérieurs au développement et à la sauvegarde de ce parc.

« Il était une fois un parc qui rêvait d'être un sanctuaire, un lieu privilégié de protection de la nature et de sa diversité biologique. N'est-ce pas ainsi qu'il a été conçu ? Ce parc, comme plusieurs de ses confrères ailleurs au Québec, croyait que ses maîtres, les humains, feraient tout pour le mettre à l'abri de toute forme de pollution ou d'agression économique, industrielle et politique. Mais c'était mal connaître les humains. Ceux-ci ont plus souvent qu'autrement de très beaux principes, de très belles intentions. Toutefois, leurs actions manquent malheureusement de cohérence. »

Monsieur le président, quand on prend connaissance de la Loi sur les parcs du Québec, à la définition du mot parc, il y est dit : « Un parc est un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. » De plus, la Loi précise qu'elle entend par récréation intensive, un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés.

Il se dégage donc non seulement de la lettre, mais surtout de l'esprit même de cette Loi, qu'un parc doit être un lieu exceptionnel de conservation de notre nature avec toutes ses composantes. Ce n'est nullement un lieu de développement pour des entrepreneurs de quelque nature qu'ils soient. Si des actions, des interventions doivent être faites dans un parc, ce doit être uniquement dans un esprit de support, d'appui à cette nature qui a un droit fondamental de se développer en paix, sans agressions d'agents extérieurs.

Un parc, c'est fait avant tout pour les multiples espèces d'animaux qui y vivent et pour plusieurs d'entre elles, c'est une question de survie. Un parc, c'est fait aussi pour toute la flore qui y règnent et qui réclament ses espaces pour continuer à s'épanouir. Un parc, ce n'est pas fait avant tout pour les humains. Dans ce lieu privilégié, la faune humaine est une invitée et comme tout invité qui se respecte et qui respecte son hôte, elle se doit de se comporter comme tel.

Ce n'est pas sans but avoué que nos gouvernants ont clairement défini d'une part que la conservation et la protection permanente (est-il nécessaire, monsieur le président, d'appuyer sur cette notion de permanence ?), que ces deux notions fondamentales sont l'objectif prioritaire, et que, d'autre part, il y a la notion de rendre accessible ces espaces naturels au public, pas dans n'importe quel but, seulement pour des fins d'éducation et de récréation extensive. La notion même de récréation extensive

est définie comme étant un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipements peu élaborés.

Quand on rend accessible un lieu quelconque, il y a derrière cette idée non pas un droit, mais une simple acceptation de pouvoir avoir accès aux composantes du lieu en question dans le plus grand respect de la nature première de cet environnement. Ce n'est pas pour rien que nos législateurs ont défini des balises très spécifiques et très contraignantes, dans le cas, entre autres, de nos parcs nationaux, pour assurer le plus grand respect de ces lieux que le peuple du Québec veut hautement préserver.

A l'article 6 de la Loi sur les parcs, il y est écrit que « le ministre peut, dans un parc, autoriser ou effectuer tous travaux d'entretien, d'aménagement et d'immobilisation susceptibles de maintenir ou d'améliorer la qualité du parc. » Si nos législateurs ont écrit ces mots maintenir et améliorer la qualité du parc, ce n'est pas innocent. Nulle part ailleurs, dans la Loi, il n'est question de d'autres types de travaux. Les seuls travaux permis sont ceux pour maintenir et améliorer la qualité du parc.

Les travaux pour les étangs d'aération n'ont jamais eu pour objectif de maintenir et d'améliorer la qualité du parc. Les travaux pour le captage d'eau n'ont jamais eu pour objectif de maintenir et d'améliorer la qualité du parc. Les déversements dans le ruisseau Rousse et dans la Grande baie du lac des Deux-Montagnes par un éventuel projet minier à proximité n'ont nullement pour but de maintenir et d'améliorer la qualité du parc. Au contraire.

Les travaux qui concernent la présente commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ceux de l'oléoduc de Pipelines Trans-Nord inc, n'ont nullement pour but de maintenir et d'améliorer la qualité du parc. Évidemment, à première vue, cela peut sembler le cas aux yeux de plusieurs, y compris des spécialistes de la préservation de notre nature. Si on se borne à ne regarder que les deux tracés mis de l'avant, il va sans dire que le tracé du Chemin des collines est une amélioration de la qualité du parc par rapport au tracé actuel.

Toutefois, nous ne pouvons affirmer sérieusement que ce nouveau tracé maintiendra la qualité de notre parc national d'Oka. Je crois, monsieur le président, que tous s'entendront sur le fait que la présence de cet oléoduc dans notre parc est comme une écharde au corps de notre nature okoïse. Cette présence est anormale avec la nature même de tout parc national. D'accord, cet oléoduc était là avant la naissance même du parc. Mais est-ce une raison pour maintenir sa présence dans le parc ? Est-ce une raison pour seulement déplacer l'écharde ? Une écharde qu'elle soit à la main ou à un pied, ça demeure une écharde. Tôt ou tard, il faut l'enlever pour ne pas risquer d'empoisonner notre corps.

Pourquoi, dans le cas de l'oléoduc, cela serait-il plus acceptable de seulement déplacer l'écharde ? Une écharde, où qu'elle soit, c'est contre la nature de tout corps. Ce corps se doit de la rejeter. L'écharde de l'oléoduc, le parc se doit de la rejeter pour sa santé actuelle et future. Si nous ne faisons que la déplacer, nous ne travaillons pas à maintenir la qualité du parc. Nous entretenons plutôt une anomalie dans sa nature profonde.

Les promoteurs devraient être d'accord avec nous que l'occasion est belle de corriger ce qui n'était certes pas une anomalie au début, mais qui l'est devenu par la suite. Si les motifs et les visées de la compagnie Pipelines Trans-Nord inc. ne sont

pas seulement économiques et pour les profits de leurs actionnaires, si Pipelines Trans-Nord inc. a une véritable conscience environnementale, elle acceptera d'élargir ses horizons et de travailler ardemment à trouver une solution alternative en dehors du parc national d'Oka. Si elle le fait sans y être forcée de quelque façon que ce soit, ce sera tout à son honneur et non seulement la population d'Oka lui en sera reconnaissante, mais c'est tout le peuple du Québec qui lèvera son chapeau devant une entreprise respectueuse de notre environnement et de la vocation unique de nos parcs nationaux, même si, au départ, ce n'était pas dans sa nature première.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, au nom du Comité de citoyens d'Oka, je vous invite à élargir vous aussi vos horizons comme l'ont fait de très nombreux intervenants, y compris nous-mêmes, dans le projet minier dont je vous ai entretenu plutôt. Certes, vous avez un mandat très précis mais rien ne vous empêche d'élargir votre analyse et de permettre ainsi au ministre de l'Environnement d'avoir un avis beaucoup plus large, beaucoup plus éclairé pour les prises de décision qu'il aura à prendre pour la poursuite des activités de cet oléoduc. Il serait malheureux et très dommageable que le ministre de l'Environnement prenne des décisions sans avoir en mains tout l'éclairage nécessaire afin que le parc national d'Oka soit respecté dans ses fondements mêmes.

Dans votre avis aux horizons élargis, nous vous demandons de soumettre au ministre qu'il se devrait de vérifier, si l'entreprise le lui oblige en maintenant son projet actuel, de vérifier auprès des tribunaux la légalité de tout projet de cet oléoduc à l'intérieur du parc d'Oka. Nous vous demandons également de recommander au ministre de l'Environnement de prendre tous les moyens que lui et son gouvernement disposent pour libérer le parc national d'Oka de l'écharde de l'oléoduc qui l'accable depuis de nombreuses années. Ce préalable étant fait, il sera toujours possible d'étudier par la suite avec Pipelines Trans-Nord des alternatives de solutions à leur projet d'oléoduc.

Il était une fois un parc, monsieur le président, il est une fois un parc et il sera une fois un parc pour de très nombreuses générations si nous prenons dès aujourd'hui les moyens de maintenir et d'améliorer sa qualité. Cela dépend de nous, mais aussi de vous et de tous les décideurs actuels. Si le parc pouvait parler, c'est sûrement ce qu'il aimerait vous dire.

Merci, monsieur le président !

Monique Girard
Porte-parole du Comité de citoyens d'Oka
Le 5 octobre 2004